



Prime de Participation

20 avril 2021

La Covid-19 a provoqué une crise sanitaire dont les effets ont eu de lourdes conséquences industrielles et commerciales sur les résultats financiers du Groupe Airbus.

Dans ce contexte économique, les faibles niveaux d'intéressement et participation étaient attendus.

A ce titre, dès 2020, **FO** a revendiqué une compensation exceptionnelle afin de pallier tout ou partie de la baisse de ces compléments de rémunération.

Il était important que la Direction reconnaisse l'engagement et la résilience des salariés qui ont pu maintenir les activités dans l'ensemble du Groupe malgré l'épidémie.



La Direction a répondu favorablement à notre revendication. Lors du Comité Européen, des Commissions d'Intéressement dans les entités, il a été acté l'attribution d'une prime d'un montant de 600 € brut pour tous les salariés du Groupe dont les conditions restaient à définir.

Lors de la réunion de Commission Participation du 19 avril, la Direction a annoncé un montant moyen de 2,09 €

A cette occasion au regard des possibilités législatives et fiscales, les modalités de cette prime Covid de 600 € ont été présentées. Il a été décidé de la considérer comme un complément de Participation.

Cette mesure paraît favorable aux salariés avec des charges sociales moins élevées (9.7% au lieu de 23% ~)

FO a revendiqué que cette prime soit versée :

- ✓ uniformément à tous les salariés sans hiérarchisation liée au salaire contrairement aux pratiques de l'accord de Participation
- ✓ en juin 2021
- ✓ et assujettie à l'abondement Groupe et de l'ensemble des possibilités de placement (Percol et PEG)

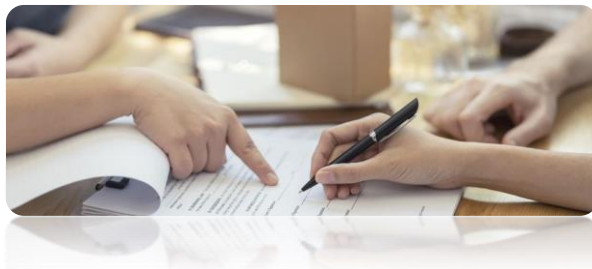
Ces demandes ont été acceptées par la Direction.



Cette mesure exceptionnelle, FO l'accueille favorablement car elle répond à nos revendications et permet de maintenir en partie le pouvoir d'achat des salariés pour cette année dans un contexte difficile.

FO rappelle que ces primes ont par définition un caractère aléatoire, qu'elles ne remplacent en aucun cas un bon niveau de politique salariale.

Pour toutes ces raisons FO signe l'avenant à l'accord de Participation permettant d'obtenir des avantages non négligeables en termes de fiscalité et de charges sociales ainsi que d'abondement.



FO, notre industrie, nos emplois, nos salaires...

